



Fribourg, le 9 octobre 2006

### **Communiqué de presse**

**Les corps de police de la Suisse, respectivement ceux de la Suisse latine utilisent leur arme de service et les armes collectives dans des conditions strictement réglementées et dans un nombre restreint de cas. A la suite de différentes études scientifiques et juridiques, il a été démontré que le recours à une munition à déformation légère est compatible avec le droit international. La nouvelle munition à expansion contrôlée certifiée est plus efficace, tout en diminuant les risques de mise en danger de tiers et en protégeant mieux les policiers. Elle sera mise en service au début 2007 en Suisse latine, pour autant que les instructions et la formation spécifiques aient été données à tous les agents de police.**

La Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police (CLDJP) s'est réunie le 21 septembre 2006 à Pramont/VS. A cette occasion, elle a pris les dispositions d'application pour l'introduction de cette munition dans les corps de police des canton latins, appliquant ainsi un des principes de la collaboration entre les cantons.

Le choix de la munition s'est porté sur une cartouche certifiée par la Commission technique des polices suisses, fabriquée par RUAG AG à Thoune.

L'introduction de cette munition se fera au plus tard jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2007, chaque corps de police définissant la date la plus favorable, compte tenu de la formation spécifique à donner à chaque agent de police. Une instruction théorique et comportant en particulier la connaissance des effets de cette nouvelle munition sera dispensée à chaque policier, tant pour l'arme personnelle que pour les armes collectives, avant la remise de la nouvelle munition. Un module identique de formation a été développé à cet effet. Déjà actuellement, l'instruction au tir des agents de police est assurée plusieurs fois par année.

L'achat de cette nouvelle munition s'effectuera de manière groupée, comme pour d'autres collaborations qui ont été initiées il y a un certain temps déjà et qui développent des synergies positives.

Pour de plus amples renseignements :

- le Conseiller d'Etat Claude Grandjean, Président de la CLDJP, Fribourg: 026 / 305 14 03